

OBJET

Approbation du Compte
Administratif 2020

Budget Principal

N° 37.06.2021

Service Financier – LP

NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 juin 2021

L'an deux mil vingt le 22 juin 2021 à 14H00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 16 juin 2021, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur ASCONE Guiseppe, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. ASCONE Guiseppe, SIMON Jean-Louis, PIERARD Mariam, LIBERT Jean-Claude, FONTAINE Annie, VASAMULIET Hugues, MENAGE Régine, GOURLAND Benjamin, DESPEGHEL Daniel, BENGUESMIA Annie, DESCLAIN Patricia, BURILLON Jean-Jacques, MASSARELLI Gino, HAUCH Éric, BOUTAOUS Fabienne, PIERARD Vincent, MADENE Saïda, VITRAND Romain (*arrivé au point 3*), TAMI Ettore, CONVENANCE Jean-Luc, HALABI Malika.

Mme LIBIER Marie-Paule	a donné procuration à	Mme BENGUESMIA Annie
Mme BOLTZ Sabine	a donné procuration à	Mr VASAMULIET Hugues
Mme ZAHAFI Hafida	a donné procuration à	Mme MADENE Saïda
Mme CARON Nathalie	a donné procuration à	Mr ASCONE Guiseppe
Mr GOLINVAL Brian	a donné procuration à	Mr LIBERT Jean-Claude
Mr VITRAND Romain	a donné procuration à	Mme MENAGE Régine (<i>jusqu'au point 2</i>)

EXCUSEE : Mme KACIMI Fatiha

ABSENTS : MM. SOUPLÉT Nicolas, MEUNIER Richard

Formant la majorité des membres en exercice

SECRETAIRE DE SEANCE : DESCLAIN Patricia

Il est rappelé les dispositions de l'article L2121-14 du CGCT qui précise que « *lors d'une séance ou le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président.*

Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. »

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020. Celui-ci est conforme aux écritures du compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

L'arrêt des comptes de l'exercice 2020 au 31 décembre, y compris les opérations de la journée complémentaire, se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses Réalisées	2 149 283,38 €	8 818 958,42 €	10 968 241,80 €
Recettes Réalisées	2 370 128,52 €	10 384 453,81 €	12 754 582,33 €
Résultat de l'Exercice	220 845,14 €	1 565 495,39 €	1 786 340,53 €

Pour calculer le résultat de clôture, il convient d'une part, d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur et d'autre part, de prendre en compte les restes à réaliser en dépenses et recettes de la section d'investissement. Ces éléments se récapitulent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de l'Exercice	220 845,14 €	1 565 495,39 €	1 786 340,53 €
Résultat Antérieur Reporté	-388 772,71 €	2 740 272,70 €	2 351 499,99 €
Résultat de Clôture Hors Report	-167 927,57 €	4 305 768,09 €	4 137 840,52 €
Dépenses Reportées	-337 059,00 €	0,00 €	-337 059,00 €
Recettes Reportées	23 527,00 €	0,00 €	23 527,00 €
Résultat de Clôture 2020	-481 459,57 €	4 305 768,09 €	3 824 308,52 €

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé repris ci-dessus et,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote

Approuve, à 21 voix Pour et 3 Abstentions, le Compte Administratif 2020 du Budget Principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Fait en séance le 22 Juin 2021,
Ont signé les membres présents**

**Pour Copie Conforme
Le Maire,
Giuseppe ASCONE**



(Handwritten signature in blue ink)